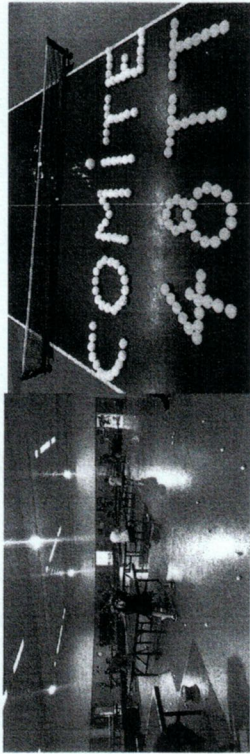


STAGE HIVER

DU 17 AU 20 FEVRIER 2020



Jouer - S'entraîner - Progresser

ST CHELY
D'APCHER
GYMNASSE DES SPORTS

Du 17 au 20 FEVRIER
2020

09h. - 12h.
14h. - 17h.

25 places disponibles

Responsable technique :

Stéphane THEME

Tel : 07 52 64 61 32

Mail : mistralping66@gmail.com

Equipe tech. et relanceurs

Informations générales

Le comité de Lozère de Tennis de Table organise pendant les vacances d'hiver un stage de performance.

Ce stage a pour objectif de regrouper les jeunes Lozériens afin d'augmenter le volume d'entraînement et ainsi de combler la période creuse des vacances. Ainsi nos jeunes Lozériens pourront attaquer cette nouvelle saison 2019-20 sous les meilleurs auspices et remplir les objectifs qu'ils se sont fixés.

Adresse salle: Gymnase des sports, SAINT CHELY D'APCHER
Hébergement: Collège Sacré Coeur, SAINT CHELY D'APCHER
Repas: Collège Sacré Coeur, SAINT CHELY D'APCHER

Informations pratiques : FEVRIER 100% Ping

Matériel
Raquette personnelle
Tenue de sport (Short ou jogging et maillot)
Chaussures de salle
Bouteille d'eau
Pique-nique.
Oreiller
Duvet

Le stage se déroule sur 4 jours.

Il s'adresse particulièrement aux meilleurs benjamins, minimes, cadets, juniors ayant au moins 2 ans de compétitions, convoqué par le comité de Lozère.

■ Deux formules vous sont proposées: Internat en Pension complète
Externat en Demi-pension

Prévoir d'amener **un jeu de société** pour le temps de pause après le repas et le soir.

Tarifs

Le prix du stage : Formule 1 : 150 € tout compris en pension complète pour 4 jours.
Formule 2 : 85 € en demi-pension pour 4 jours.

Coupon d'inscription

Nom : Prénom : Age : ...

Club : Classement :

Adresse : N° :

Code Postal : Ville : **NE PARTICIPERA PAS** (rayez la mention inutile)

PARTICIPERA

Formule 1 Formule 2

AU STAGE DEPARTEMENTAL DE FEVRIER 2020

Téléphone domicile : / / /

Téléphone en cas d'urgence : / / /

Joindre un chèque du total à l'ordre du comité de Lozère de Tennis de Table, le 1^{er} jour du stage. **Retourner le coupon par mail impérativement avant le 05/02/2020.**